



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**

EP



UNEP(DEPI)/MED WG.386/2
20 août 2013
FRANÇAIS
Original: ANGLAIS



PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE

3^{ème} Réunion du Groupe de coordination EcAp

Athènes, Grèce, 9 septembre 2013

Ordre du jour provisoire annoté

Ordre du jour provisoire annoté

Introduction

Le processus EcAp en Méditerranée a été lancé par la Décision UNEP(MED)IG 17/6 sur la mise en œuvre de l'approche écosystémique pour la gestion des activités humaines pouvant affecter le milieu marin et le littoral, adoptée par la 15^e réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone en janvier 2008 (Almeria, Espagne). La première réunion de l'expert désigné par le Gouvernement (GDE) mandaté par les Parties contractantes afin de guider le travail du Secrétariat pour la mise en œuvre de la *feuille de route* de l'approche écosystémique s'est déroulée à Athènes, en juillet 2008.

Suite à trois réunions techniques en avril 2010 (Rome, Italie), juillet 2010 (Barcelone, Espagne) et mars 2011 (Istanbul, Turquie), un GDE a Durrës, en Albanie (2-3 juin 2011) et à la réunion des Points focaux PAM en septembre 2011, la 17^e réunion des Parties contractantes (**CdP17**) à Paris (8-10 février 2012) a approuvé 11 Objectifs écologiques (**OE**), 28 Objectifs opérationnels correspondants et 61 Indicateurs.

La CdP 17 a en outre souligné la nature prioritaire de toutes les activités liées à l'EcAp de la Convention de Barcelone/PAM pour 2012 et 2013 et en ce qui concerne les actions futures elle a mandaté le Secrétariat à mobiliser sa pleine capacité, avec le soutien du MED POL et des Centres d'activités régionales pour travailler sur la détermination du Bon état écologique (BEE) méditerranéen et des cibles, préparer une analyse socio-économique en profondeur et renforcer le Programme intégré de suivi et la politique intégrée d'évaluation.

Au cours de l'exercice biennal 2012-2013 le travail s'est poursuivi en ce qui concerne les étapes suivantes nécessaires de l'application de l'Approche écosystémique, avec les orientations générales du Groupe de coordination EcAp (**GC EcAp**) au moyen de : (i) discussions au niveau des experts dans les Groupes de correspondance sur le BEE et les cibles (Groupes **COR-GEST**, avec leurs cinq réunions spécifiques de groupes sectoriels comprenant des experts de pays sur la biodiversité et la pêche, la pollution et les détritiques et le littoral et l'hydrographie) et principalement au moyen de : (ii) l'identification du BEE et des cibles pour les 11 Objectifs écologiques convenus, (iii) la préparation d'une analyse sur l'état d'avancement des activités et lacunes de surveillance et d'évaluations sous la direction du Secrétariat, (iv) le travail en cours sur l'analyse socio-économique sous la direction du Plan Bleu, (v) le développement de principes de partage des données pour les activités de surveillance et d'évaluation à venir de l'EcAp, sous la direction du CAR/INFO.

L'objectif de cette réunion est de préparer et d'approuver la décision sur l'Approche écosystémique (à examiner par la CdP18 pour adoption). En particulier, elle va : (a) s'accorder sur la liste intégrée proposée de cibles et de BEE, qui est liée aux indicateurs pour lesquels les données disponibles en font un projet réaliste tout en établissant un processus sur la mise en œuvre de la feuille de route EcAp en relation à tous les OE ; (b) mettre en place le processus pour la progresser dans la surveillance et l'évaluation (dans les Groupes de correspondance sur la surveillance et l'évaluation, **COR MON**), (c) examiner davantage les questions à aborder dans la décision sur l'EcAp, telles que proposées par le Secrétariat dans le Document WG.386/3 (Projet de décision) et reflété dans l'ordre du jour ci-dessous.

Point 1 de l'Ordre du jour: Ouverture de la réunion (09 :00-09 :15)

La réunion sera ouverte par la Secrétaire exécutive de la Convention de Barcelone et coordonnatrice du PAM/PNUE, Mme Maria Luisa Silva Mejias.

Points 2-3 de l'Ordre du jour: Portée et objectif de la réunion, élection des membres et adoption de l'ordre du jour (09:15-09.30)

Les Règles et procédures des réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention de Barcelone pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et ses Protocoles s'appliqueront *mutatis mutandis* à la présente réunion. (UNEP/IG.43/6, Annexe XI).

La réunion élira un Président, deux Vice-présidents et un Rapporteur. L'ordre du jour provisoire (UNEP(DEPI)MED WG.377/1) annoté dans le présent document (UNEP(DEPI) WG.377/2) sera examiné, amendé si nécessaire et adopté par la réunion.

Un service d'interprétation en anglais et en français sera assuré durant la réunion.

Il est attendu que la réunion adopte une liste de Conclusions et recommandations.

Point 4 de l'Ordre du jour: Discussion du Bon état écologique et des cibles pour la Méditerranée (09:30-11:30)

Le Secrétariat fera brièvement le point sur les progrès réalisés depuis la dernière réunion du Groupe de coordination EcAp qui s'est déroulée à Athènes en avril 2013 et présentera le projet de liste intégrée de descriptions de BEE et de cibles, Annexe I à la Décision EcAp de la CdP 19 (**Projet de décision**), tel que développée par les Groupes de correspondance et ensuite intégrée par le Secrétariat en consultation avec toutes les composantes PAM/PNUE, en prenant en compte la disponibilité des données et la maturité en générale.

Résultat escompté : Il est attendu que le Groupe de coordination EcAp donne son avis et apporte des recommandations sur la marche à suivre.

Document de travail	
UNEP(DEPI)/MED WG.386/3	Annexe I du Projet de décision relatif à l'approche écosystémique
Document d'information	
UNEP(DEPI)/MED WG.386/Inf.3	Note explicative du Secrétariat sur le processus EcAp

11:30-11:45 Pause-café

Point 5 de l'Ordre du jour: Discussion du processus sur les besoins liés à la surveillance et l'évaluation intégrées en vertu de l'EcAp (11:45-13:00)

Le Secrétariat réalisera une brève présentation sur l'analyse intégrée de la surveillance et

de l'évaluation, les lacunes et les défis identifiés pour le processus EcAp et présentera également les Annexes II et III du Projet de décision. Une discussion ouverte suivra.

Résultat escompté: il est attendu que le Groupe de coordination donne son avis et apporte des recommandations sur la marche à suivre.

Document de travail	
UNEP(DEPI)/MED WG.386/3	Annexes II et III du Projet de décision relatif à l'approche écosystémique
Documents d'information	
UNEP(DEPI)/MED WG.386/Inf.3	Note explicative du Secrétariat sur le processus EcAp
UNEP(DEPI)/MED WG.386/Inf.4	Secretariat gap analysis on ongoing monitoring activities

Point 6 de l'Ordre du jour: Discussion sur l'Analyse Economique et Sociale, travaux en cours et au-delà (12.30-13.00)

Le représentant du CAR/Plan Bleu fournira brièvement les avancées de l'action intervenues depuis la dernière réunion du Groupe de Coordination EcAp d'avril 2013 en termes de résultats obtenus et présentera des propositions pour l'évaluation des impacts socioéconomiques du futur programme coordonné de mesures.

Résultats escomptés: Il est attendu que le Groupe de Coordination EcAp fasse part de leurs vues et de leurs recommandations sur la voie à suivre.

13:30 – 15:00 Pause déjeuner

Point 7 de l'Ordre du jour: Discussion du Projet de décision relatif à l'EcAp et ses annexes connexes (autres que celles liées aux points 5 et 6 de l'ordre du jour) (15 :00-16 :30)

Le Secrétariat présentera la partie restante du Projet de décision (y compris le calendrier EcAp) et une discussion sera ouverte à ce sujet.

Résultat escompté : Il est attendu que le Groupe de coordination EcAp donne son avis et apporte des recommandations sur la marche à suivre.

Document de travail	
UNEP(DEPI)/MED WG.386/3	Projet de décision relatif à l'approche écosystémique
Document d'information	
UNEP(DEPI)/MED WG.386/Inf.3	Note explicative du Secrétariat sur le processus EcAp

16:30-17:30: Pause-café

Point 8 de l'ordre du jour: Adoption des recommandations et des conclusions (17:30-18:30)

La réunion examinera, amendera si nécessaire et adoptera une série de projets de conclusions et de recommandations qui seront préparés par le Secrétariat.

Conformément à la demande du Bureau des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et ses Protocoles, le rapport de la réunion sera succinct et se focalisera principalement sur les conclusions et les recommandations. Le rapport sera préparé par le Secrétariat et diffusé au Groupe de coordination EcAp après la réunion.

Point 9 de l'ordre du jour: Clôture de la réunion (18:30)

Le Président clôturera la réunion à 18h30 le lundi 9 septembre 2013.

PROJET DE CALENDRIER

DATE	PLÉNIÈRE
Lundi 9 septembre 2013	
08.30 – 09.00	Enregistrement
09.00.– 09:30	Point 1 de l'OdJ: Ouverture de la réunion Points 2-3 de l'OdJ : Élection des membres et adoption de l'ordre du jour
09.30-11.30.	Point 4 de l'OdJ: Discussion du Bon état écologique et des cibles pour la Méditerranée
11.30-11.45	<i>Pause-café</i>
11.45-13.00	Point 5 de l'OdJ: Discussion du processus sur les besoins liés à la surveillance et l'évaluation intégrées en vertu de l'EcAp
13.00-13.30	Point 6 de l'OdJ: Discussion sur l'Analyse Economique et Sociale, travaux en cours et au-delà
13:30 – 15.00	<i>Pause déjeuner</i>
15.00– 16:30	Point 7 de l'OdJ: Discussion du Projet de décision relatif à l'EcAp et ses annexes connexes (autres que celles liées aux points 5 et 6 de l'ordre du jour)
16.30- 17.30	<i>Pause-café</i>
17.30 – 18.30	Point 8 de l'OdJ: Adoption des recommandations et des conclusions Point 9 de l'OdJ: Clôture de la réunion